



PORTE DU COL
DU PETIT SAINT-BERNARD

Mairie de Séz

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Service de l'eau potable

Exercice 2021

Approuvé par délibération du Conseil Municipal
du 12 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20220712-2022-005-017-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021.

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la distribution d'eau.

Le présent rapport est établi dans le cadre des textes suivants :

- Articles L2224-5, D 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, indiquant que le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement
- Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement
- Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales - JO n° 104 du 4 mai 2007 - page 7895
- Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement - JO n° 104 du 4 mai 2007 - page 7897
- Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau
- Circulaire DGSEA4 n° 2009-18 du 20 janvier 2009 modalités de transmission aux collectivités locales des indicateurs relatifs à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et à la protection de la ressource en eau
- Loi n° 2020-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, demandant au Maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement « la note établie par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

I.1 Contexte

La Commune de Séz (2 412 habitants¹) assure par ses propres services (régie simple), la gestion de production et de distribution publique de l'eau potable, grâce au personnel et aux moyens des Services Techniques, le matériel spécifique : détecteur, clés de manœuvre, etc..)

La commune de Séz fait partie de la communauté de communes de Haute-Tarentaise. A ce jour, le transfert de compétence eau et assainissement n'a pas encore été réalisé mais des études ont été engagées auprès d'un cabinet spécialisé, en concertation avec les communes membres pour anticiper ce transfert.

La collectivité possède 3 sources principales d'eau potable « Beaupré, Ecudets et Picheurs » pour alimenter l'ensemble de la commune. Toutefois, en raison de la baisse de débit des sources des Ecudets et Picheurs, l'adduction du réservoir des Ecudets a été renforcée par la création d'une liaison avec la ressource de Beaupré, au lieu-dit la Mandarie. Cette liaison a été mise en service au mois de mai 2010, elle relie la Mandarie à Villard-Dessus par une canalisation d'environ 700 mètres linéaires. Ces travaux ont permis de fiabiliser l'apport d'eau depuis la ressource de Beaupré, en permettant une sécurisation du bilan d'adduction d'eau potable, en complexifiant cependant le fonctionnement hydraulique du réseau. La commune poursuit cet objectif de sécurisation des réseaux d'adduction et de distribution, avec le projet de maillage de son réseau. Ainsi, en 2017-2018, la commune a réalisé le 1^{er} tronçon de pose d'une canalisation du réseau d'adduction avec la liaison entre La Châtelard et La Fabrique (Pont du Versoyen-RD 1090). En 2018, un 2^e tronçon a été réalisé : liaison Pont du Versoyen (RD902)/ Le Châtelard. En 2019, le 3^e tronçon de pose d'une canalisation pour la sécurisation du réseau d'adduction et de distribution a été réalisée : liaison La Fabrique (Pont du Versoyen – RD 1090)/ Pont du Reclus.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20220712-2022-005-017-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

¹ Population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2021 au sens de l'INSEE.

Fin 2021-2022, poursuite des travaux de maillage par la création d'une canalisation dans le Bois du Céry, afin de relier le point de vidange du réseau principal à la chambre de maillage (au niveau de la RD 902). En 2021, pré-étude de la liaison entre la chambre d'eau du pont du Reclus et la remontée sur le réservoir des Ecudets.

En outre, des travaux de modernisation du captage de Beaupré ont été réalisés à l'automne 2020.

En parallèle, des travaux de mise en place de télégestion sur le réseau AEP sont prévus pour suivre les débits, favoriser les économies d'eau, assurer une surveillance des infrastructures et une modernisation des équipements.

I.2 Estimation du nombre d'habitants desservis

Evolution de la distribution :

	2019	2020	2021
Nombre d'habitants	2440	2429	2412
Nombre de branchements	1252	1261	1276

I.3 Abonnements au service

	2019	2020	2021
Commune	12	13	13
Usagers domestiques ⁱ	1226	1234	1249
Consommations industrielles et non domestiques	16	16	16
Totaux	1254	1263	1278

- Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.*

I.4 Ressources en eau

Volumes d'eau prélevés

Captage	Nature de la ressource (préciser eau souterraine ou eau de surface)	Distribution	Volume d'eau prélevée	Volume d'eau distribuée
BEAUPRE	Eau souterraine	Séze chef-lieu Saint Germain - Le Mont Villard-Dessous Le Breuil Le Noyeraie		
LES ECUDETS LES PICHEURS	Eau souterraine	Le Breuil Villard-Dessus		0
TOTAL				364 624

Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines) en % des volumes totaux prélevés	100 %
--	--------------

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20220712-2022-005-017-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Les sources des Ecudets et des Picheurs sont utilisées uniquement en secours.

Volumes d'eau importés à d'autres services : Néant

1.5 Volumes vendus

Volumes vendus aux abonnés du service

Volumes [m³]	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Volumes vendus aux abonnés domestiques et assimilés	108 507	105 321	102 179
Volumes vendus aux autres abonnés	25 134	22 469	10 011
Volume consommé par la commune	-	-	2 131
Volumes aux abonnés du service	133 641	127 790	114 321

Volumes vendus à d'autres services d'eau potable (= volumes exportés) : Néant

¹ Eau de surface : eau prélevée dans un lac, une rivière ou un plan d'eau.

Linéaire du réseau de desserte

	au 31/12/2021
Linéaire du réseau de desserte (L) en km	22 km 800

*Réseau de desserte : Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution **mais ne comprend pas les branchements**.*

II. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

II.1 Prix du service de l'eau potable et des prestations annexes

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 15/10/2015 (délibération 2015/109) a approuvé un nouveau règlement du service de l'eau. Ce dernier comporte des changements majeurs dans l'organisation de ce service. Il est rentré en application au 01/01/2016.

Il est à noter que deux modificatifs ont été approuvés par délibération du 18 décembre 2018 et 1^{er} juillet 2019, modifiant le règlement à compter du 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, la définition de l'unité d'habitation a été approuvée par délibération du 15/10/2015, redéfinissant la notion d'unité d'habitation qui conditionne l'application de la prime fixe annuelle et modifiée par la délibération du 18 décembre 2018 redéfinissant la définition d'unité de logement.

Modalités de tarification

Les abonnements ordinaires sont soumis aux tarifs fixés par la collectivité compétente. Ces tarifs comprennent :

- Une part fixe annuelle par unité de logement qui couvre notamment l'accès au service, le traitement des dossiers, les frais d'entretien du branchement et la location du compteur.
- Une redevance au mètre cube correspondant au volume d'eau réellement consommé conformément à la loi 92-3 du 3 janvier 1992 dite "loi sur l'eau".

La facturation se fait en une fois:

- 1^{er} trimestre : paiement de la part fixe et des consommations de l'année précédente.

Accusé de réception en préfecture
073-2173022-2022-00000-00000
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception en préfecture : 13/07/2022

Les factures comprennent à la fois le montant dû pour la consommation d'eau potable et pour l'assainissement. Les compteurs sont relevés une fois par an. Le service n'est pas assujéti à la TVA.

Références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés

Délibération du 08 décembre 2020 maintenant le tarif de redevance d'eau potable à 1,50 € HT le m³ pour la consommation à partir du 1^{er} janvier 2021, (hors redevance de l'agence de l'eau) et la part fixe annuelle d'accès au service d'eau à hauteur de 30 € par unité de logement.

Le prix de l'eau

Evolution du tarif de l'eau

	Tarif conso 2019	Tarif conso 2020	Tarif conso 2021
Eau part communale	1.75	1.75	1,75
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0,27	0.28	0,28
TOTAL €	2.02	2.03	2,03

* le tarif de l'eau comprend : le coût de la part variable (prix au m³), soit 1,50 €, plus une redevance part fixe par local desservi ou unité d'habitation ou activité professionnelle : 30 €.

Cf. facture type ci-annexée

Au 1 ^{er} janvier 2021 - Prix théorique du m ³ pour un usager consommant 120 m ³	2.03 €/m ³
---	-----------------------

NB : la redevance Agence de l'Eau « lutte contre la pollution » est une redevance liée au service public de l'eau potable, elle doit donc bien être prise en compte dans le prix TTC du service de l'eau potable.

II.2 Recettes du service

Pour la collectivité :

	Année 2021
Recettes de vente d'eau aux abonnés Hors taxes et redevances	237 074 €

La collectivité a en outre perçu les sommes suivantes :

Redevances pour pollution d'origine domestique	31 041 €
Contributions exceptionnelles (par ex du budget général de la collectivité vers le budget eau)	0 €
Autres subventions d'exploitations	0 €

La collectivité a en outre payé les sommes suivantes :

Redevance versée à l'agence de l'eau	14 157 €
Redevance pour pollution d'origine domestique	27 035 €

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

III.1 Qualité de l'eau

Lieux de prélèvement	2019	2020	2021
MONTPEIRON	6 analyses dont 2 non conformes	6 analyses dont 3 non conformes	6 analyses dont 3 non conforme
CHEF-LIEU	9 analyses conformes	8 analyses dont 1 non conforme	11 analyses dont 2 non conformes
VILLARD-DESSUS	4 analyses conformes	4 analyses conformes	4 analyses conformes
RESERVOIR DES ECUDETS	3 analyses conformes	2 analyses conformes	2 analyses conformes
SOURCE DE BEAUPRE (réservoir chef lieu)	3 analyses dont 2 non conformes	2 analyses conformes	2 analyses conformes

Les analyses font parfois état de remarques sur l'eau ne respectant pas les limites et les références de qualité (source des Ecuets et de Montperron) qui sont des eaux souterraines peu profondes, cela est dû à la présence de micro-organismes. Les eaux de Montperron sont traitées par UV, celles des Ecuets le sont par chloration de l'eau, quand ces dernières sont utilisées en secours.

Pour distribuer une eau propre à la consommation et de qualité, un suivi de la qualité de l'eau est mis en place avec des analyses systématiques portant sur :

- la qualité physico-chimique
- les substances toxiques
- la qualité microbiologique.

La fréquence des analyses de contrôle et les paramètres à analyser sont fixés par le décret du 03 janvier 1989. Les échantillons sont analysés par SAVOIE-LABO, selon des paramètres bactériologiques, organoleptiques et physico-chimiques.

III.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

	Au 31/12/2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60 %

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0 point : absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;

10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;

20 points : mise à jour du plan au moins annuelle.

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

+ 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;

+ 10 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;

+ 10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;

+ 10 : localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;

+ 10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;

+ 10 : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;

+ 10 : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif

portant sur au moins 3 ans) ;

+ 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations. Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

III.3 Rendement du réseau de distribution et indices linéaires des volumes non comptés et des pertes

	2019	2020	2021
Volumes produits	399 210	410 193	364 624
Volumes consommés	133 641	127 790	114 321
Rendements	33,48 %	31,15 %	31,35%

III.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Linéaire de réseau renouvelé l'année 2019 – l(2019) - en km (Rue des Glières 0.12) Rue de Tèves- La Fabrique Ø140 (0.7)	0,82
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2018 – l(2018) - en km (Rue Saint Jean Baptiste)	0,07
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2017	0.0
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2016	0,0
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2015	0,0
Taux moyen de renouvellement de réseau FICHE P107.2 en % [(l(2019) + l(2018) + l(2017) + l(2016) + l(2015) / 5) / (L)]	0,78 %

III.5 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

	Au 31/12/2021
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60 %

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action ; 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ; 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;

50 % : dossier déposé en préfecture ; 60 % : arrêté préfectoral ;

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant par les volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

IV.1 Travaux engagés, à venir et à l'étude

Accusé de réception en préfecture
073-217301
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception en préfecture : 13/07/2022

Travaux réalisés pendant l'exercice budgétaire de l'année 2021 :

■ Compteurs d'eau potable : 4 719 €

■ Réseau et canalisations, rue des Pierres Blanches : 101 369 €

- Modernisation du captage de Beaupré : 42 657 €
- Sécurisation de la ressource d'eau potable : 30 655 €
- Modernisation télégestion des réseaux : 14 610 €

Recettes d'investissement perçues pendant l'exercice budgétaire de l'année 2021 :

- Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : 61 847 €
- Subvention étude d'optimisation de sécurisation du réseau AEP – Acompte : 10 760 €
- Subvention captage Beaupré – Pilotage à distance – Acompte : 21 880 €
- Subvention captage Beaupré – Pilotage à distance – Solde : 21 682 €
- Subvention étude valorisation énergétique - Microcentrale turbinage eau de Beaupré – Solde : 4 000 €
- Subvention étude de mise en œuvre d'un système de télégestion – Acompte n°1 : 13 900 €

Prévisions 2022 :

- Poursuite de la sécurisation du réseau d'eau potable et liaison AEP Bois du Céry
- Modernisation du captage de Beaupré
- Modernisation de la télégestion des réseaux
- Installation de compteurs d'eau potable
- Réseaux rue des Pierres Blanches
- Diagnostic de sécurité, tranche 1 - RD1090 – Carrefour rue du Solü – Croix du Breuil

IV.2 Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Nombre de branchements en plomb changés	0	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (au 31/12/2019)	Estimés à 3	Estimés à 3	Estimés à 3

IV.3 Etat de la dette

- Un emprunt souscrit en 2017 d'un montant initial de 460 000 €.
Annuité 2021 : 33 778.56 € dont remboursement en capital 29 081.77 € et intérêts 4 696.79 €.
- Un emprunt souscrit en 2018 d'un montant de 860 000 €.
Annuité 2021 : 50 331.52 € dont remboursement en capital 38 289.97 € et intérêts 12 041.55 €.
- Un emprunt souscrit en 2019 d'un montant de 400 000 €.
Annuité 2021 : 24 966.26 € dont remboursement en capital 20 000,00 € et intérêts 4 966.26 €.
- Un emprunt souscrit en 2021 d'un montant de 500 000 €.
Annuité 2021 : le remboursement débute en 2022.

IV.4 Amortissements

	2021
Montant de la dotation aux amortissements	87 155 €

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20220712-2022-005-017-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

V. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE
DOMAINE DE L'EAU

	Année 2021
Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles	0
Nombre de demandes reçues	0

ⁱ Nombre de factures établies en 2021